



L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

Le taux légal maximal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est le taux combiné de l'impôt sur le revenu des personnes physiques du gouvernement central et du gouvernement sous-central qui s'applique aux salaires bruts de la tranche de revenus la plus élevée du barème de l'IRPP. Les crédits d'impôt et les déductions fiscales ne sont pas pris en compte. Le seuil de rémunération est donné par l'extrémité inférieure de cette tranche, c'est-à-dire le revenu le plus faible auquel le taux IRPP le plus élevé s'applique en premier, exprimé en multiple du salaire moyen.

En 2021, un taux légal maximal d'impôt sur le revenu des personnes physiques supérieur à 30 % était appliqué dans tous les pays de l'OCDE sauf quatre. Dans deux de ces pays - l'Estonie (20%) et la Hongrie (15%) - un taux unique d'IRPP s'applique à tous les niveaux de revenu imposable.

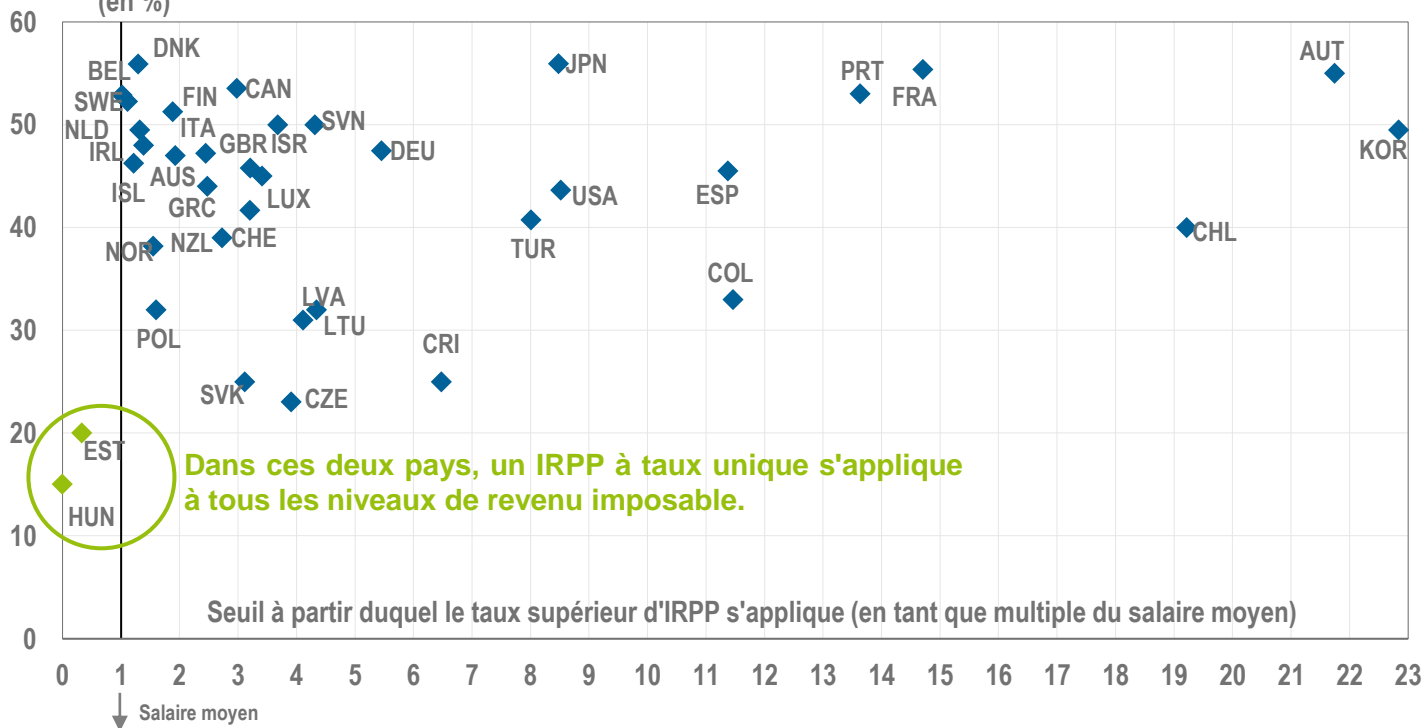
Neuf pays de l'OCDE (Japon, Danemark, France, Autriche, Canada, Portugal, Belgique, Suède et Finlande, classés par ordre décroissant) appliquent un taux d'IRP supérieur à 50 %, avec des seuils allant de 1,02 fois le salaire moyen en Belgique à 22,8 fois le salaire moyen en Corée.

Taux d'IRPP réglementaires les plus élevés, 2021

par rapport à leurs seuils

Meilleur taux de IRPP

(en %)



Note : Le graphique comprend des données pour tous les pays de l'OCDE, à l'exception du Mexique. Le Mexique, qui est un cas particulier, a été exclu pour améliorer la lisibilité du graphique. Au Mexique, un taux d'IRPP supérieur à 35% s'applique au-delà d'un seuil de 28,7 fois le salaire moyen.

Source : OCDE (2022). Base de données fiscales de l'OCDE. <https://oe.cd/tax-database>



L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

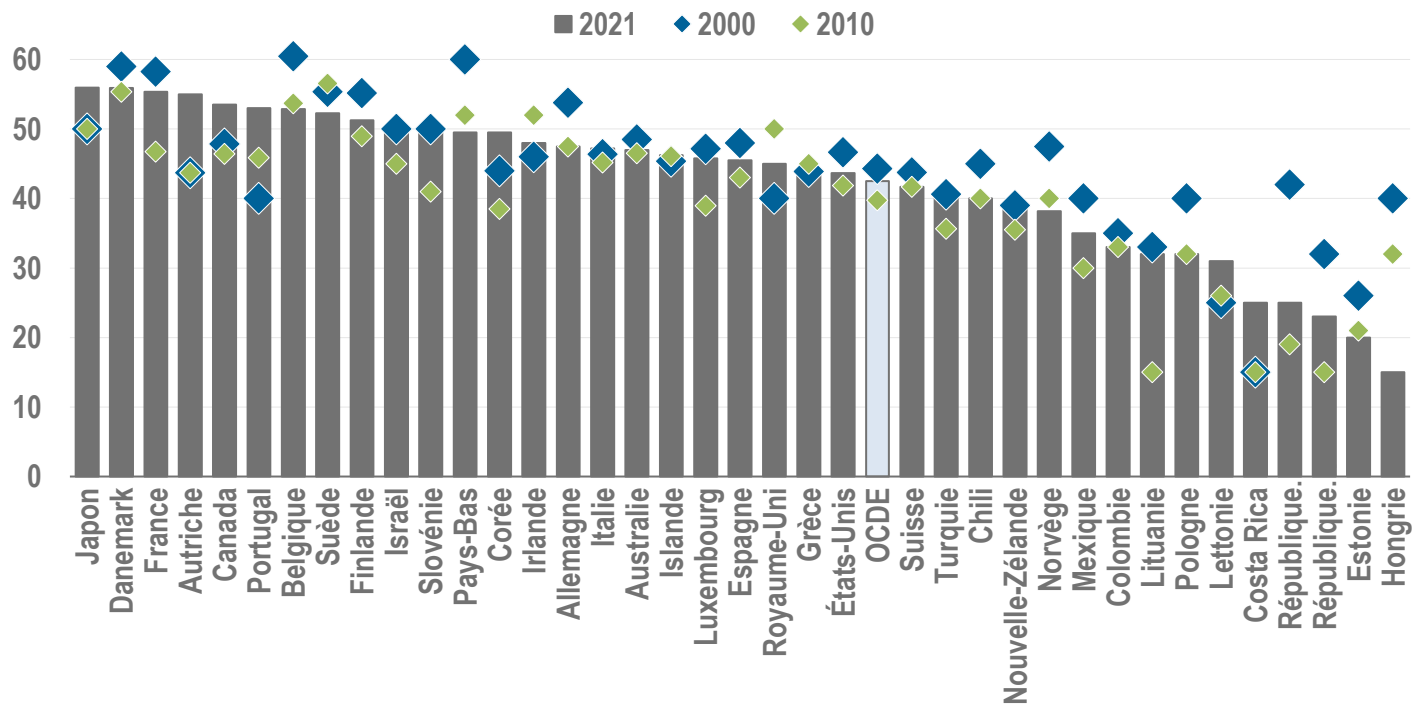
En 2021, les taux légaux supérieurs/maximum d'IRPP variaient de plus de 55 % au Japon, au Danemark et en France, à moins de 25 % au Costa Rica, en République slovaque, en Estonie, en République tchèque et en Hongrie.

Par rapport à 2000, les taux supérieurs/maximum d'IRPP ont diminué dans la majorité des pays de l'OCDE, la plus forte baisse étant enregistrée en Hongrie, où ils sont passés de 40 % à 15 %.

Toutefois, par rapport à 2010, 24 pays de l'OCDE ont augmenté leur taux supérieurs d'IRPP, ce qui entraîne une augmentation du taux d'IRPP moyen de l'OCDE entre 2010 et 2021.

En 2021, le taux supérieur/maximum moyen d'IRPP de l'OCDE était de 42,5 %, soit 1,8 p.p. de moins qu'en 2000.

Principaux taux légaux maximum d'IRPP (en %), 2000, 2010 et 2021



Source : OCDE (2022), Base de données fiscales de l'OCDE. <https://oe.cd/tax-database>